PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 349-02

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 349-02

modifiant le Règlement 349 décrétant des travaux d'agrandissement du bâtiment de la gestion du territoire et de relocalisation de l'abri à sel ainsi qu'un emprunt de 11 573 222 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 20 février 2023

Approbation par les personnes habiles à voter : 27, 28 février et 1er, 2 mars 2023

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 21 avril 2023

Nous priorisons la consultation à distance, à cet effet le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4º étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 3 mai 2023.

Josée Bourdeau, notaire Greffière adjointe